



Chasse printanière à l’oie blanche en Saskatchewan – Supplément 2026

Malgré le déclin récent des populations d’oies blanches, celles-ci demeurent abondantes et les chasseurs de la Saskatchewan peuvent s’attendre à une migration printanière semblable à celles d’années précédentes. Nous rappelons à tous les chasseurs que la chasse au gibier à plumes nécessite un permis provincial ainsi qu’un permis fédéral. De plus, les chasseurs visiteurs devront avoir un carnet de chasse provinciale pour toute saison de chasse au gibier à plumes. Pour obtenir un résumé des règlements, programmes et zones de gestion de la faune de notre province (ZGF/WMZ), voir le Guide de la chasse et du piégeage 2025-2026 sur le site Web saskatchewan.ca/hunting. La version la plus récente du guide est affichée en ligne. Des copies papier peuvent être encore disponibles auprès des délivreurs provinciaux de permis, des bureaux du gouvernement de la Saskatchewan et de certains bureaux de parcs provinciaux.

À venir pour l’automne 2026-2027 : à compter de l’automne 2026, les chasseurs non résidents de gibier à plumes pourront uniquement se procurer trois permis, chacun pour une période de cinq jours, par année (deux pour la saison d’automne et un pour la saison du printemps). Un permis annuel demeurera disponible jusqu’à ce que ce changement entre en vigueur. Les chasseurs canadiens et résidents de la Saskatchewan ne sont pas affectés par ce changement. Plus de renseignements seront disponibles dans les prochains mois sur le site saskatchewan.ca/hunting.

Prix des permis (en vente le 1^{er} avril 2026)

Les prix comprennent la TPS

Certificat d’habitat faunique : (tous les chasseurs, à l’exception des anciens combattants des Forces armées canadiennes) 20 \$

Certificat d’habitat faunique pour ancien combattant : (résident de la Saskatchewan et résident canadien)..... Gratuit

Remarque : Grâce au système de délivrance automatisée du Ministère, tout achat d’un permis de chasse ou de piégeage comprend aussi un certificat d’habitat faunique valide (achat unique).

Gibier à plumes pour résident de la Saskatchewan : 25 \$

Gibier à plumes pour ancien combattant : (résident de la Saskatchewan et résident canadien)..... Gratuit

Gibier à plumes pour résident canadien : 100 \$

Gibier à plumes pour non-résident : 200 \$

Gibier à plumes pour les jeunes : (résident de la Saskatchewan seulement) 10 \$

Remarque : Offert seulement aux résidents de la Saskatchewan âgés de 12 à 18 ans (inclusivement) qui ont suivi avec succès un cours de sécurité dans le maniement des armes à feu et de formation des chasseurs.

Permis fédéral de chasse aux oiseaux migrateurs : 17,85 \$

Un permis fédéral de chasse aux oiseaux migrateurs pour 2025 est requis pour tous les chasseurs et est disponible en ligne sur le site permis-permits.ec.gc.ca/en, dans tout bureau de poste ou chez certains délivreurs de permis.

Remarque : Lorsque vous chassez, vous devez avoir en tout temps avec vous votre permis de chasse (format papier ou électronique) et tout carnet de chasse exigé.

Remarque : Le permis fédéral de 2025 est valide pour toute la saison printanière 2026 de chasse à l’oie blanche.

Remplacement de permis perdus ou détruits (réimpression)

Les permis valides peuvent être réimprimés en ligne au moyen de votre ordinateur personnel, ou sans frais à un bureau du gouvernement de la Saskatchewan ou auprès d’un délivreur de permis privé.

Notre service de permis est automatisé

Pour acheter un permis, veuillez utiliser notre système de délivrance des permis de chasse, de pêche et de piégeage (HAL) ou l’application mobile Chasse et pêche en Saskatchewan (SK Hunt & Fish app).

Saison de chasse printanière à l'oie blanche (tous les chasseurs)

La chasse est permise dans les unités de gestion de la faune (UGF ou WMU) et dans les réserves nationales de faune qui se trouvent dans un district de gestion de gibier à plumes inscrit ci-dessous. La chasse n'est permise que dans les aires de récréation et les parcs provinciaux figurant dans la section qui suit. La ZGF de Prince Albert est fermée à toute chasse au gibier à plumes.

Le district Nord de gibier à plumes comprend : les ZGF 43, 47 à 50, 52 à 76, l'UGF de Fort-à-la-Corne, les parcs provinciaux Clearwater River, Clarence-Steepbank Lakes, Athabasca Sand Dunes, Greenwater Lake, Great Blue Heron, Lac La Ronge, Meadow Lake, Narrow Hills, Porcupine Hills et Wildcat Hill, et les aires de récréation Bronson Forest, Nesslin Lake et Round Lake ainsi que les unités 1, 4, 6 et 7 de la Réserve nationale de faune des Prairies.

Le district Sud de gibier à plumes comprend : les ZGF 1 à 42, 44 à 46, les ZGF de Saskatoon et de Regina/Moose Jaw, les parcs provinciaux Duck Mountain, Moose Mountain, Saskatchewan Landing et Cypress Hills (bloc Ouest), la section du parc provincial Douglas située à l'ouest du lac Diefenbaker (bras Gordon McKenzie), et les réserves nationales de faune de Bradwell, Last Mountain Lake, Stalwart, Tway et Webb ainsi que les unités 2, 3, 5, et 8 à 28 de la Réserve nationale de faune des Prairies.

Oies blanches

(comprennent l'oie des neiges en phase bleue et en phase blanche, et l'oie de Ross)

Districts de gibier à plumes ouverts	Dates des saisons	Limites de prises	Renseignements supplémentaires
Districts Nord et Sud de gibier à plumes	Du 15 mars au 15 juin 2026	Limite quotidienne : 20 Limite de possession : sans limites	<ul style="list-style-type: none">Lors des activités de chasse aux oies blanches, tout chasseur doit avoir son permis de la Saskatchewan valide pour la chasse au gibier à plumes en plus de son permis fédéral de chasse aux oiseaux migrateurs de 2025.Les chasseurs canadiens ou non résidents de gibier à plumes doivent posséder un carnet de chasse enregistré au moyen de leur permis de gibier à plumes valide et l'avoir avec eux pendant toute activité de chasse.Les permis provinciaux de gibier à plumes de 2025 (et certificats d'habitat faunique) seront valides jusqu'au 31 mars 2026.Les permis de gibier à plumes de 2026 seront offerts à compter du 1^{er} avril 2026 pour tous les chasseurs et seront valides jusqu'au 31 mars 2027. Il est possible de commander d'avance des carnets de chasse en blanc ou de les obtenir des bureaux du gouvernement de la Saskatchewan ou de certains bureaux de parcs provinciaux, et de les enregistrer au moment d'acheter le permis de chasse au gibier à plumes.Il est permis de chasser les oies blanches toute la journée (à partir d'une demi-heure avant le lever du soleil jusqu'à une demi-heure après le coucher du soleil) dans les deux districts de gibier à plumes.

Rappel : la permission des propriétaires fonciers est obligatoire avant d'accéder à leurs terres et les chasseurs sont tenus d'éviter toute activité pouvant causer des dommages à leurs terrains et biens (p. ex. créer des ornières en roulant sur des champs humides).

- Les appeaux électroniques utilisant la vocalisation de l'oie blanche (oies des neiges et oies de Ross) peuvent être utilisés pour chasser l'oie blanche sans restriction du type ou de la couleur des appelants.
- L'usage de balles non toxiques est obligatoire pour la chasse aux oiseaux migrateurs au Canada. Mesurée selon le poids, la grenaille non toxique comprend les composantes suivantes :
 - jusqu'à 100 % de fer, de tungstène, d'étain ou de bismuth, seuls ou dans toute combinaison de ces substances;
 - pas plus de 45 % de cuivre;
 - pas plus de 40 % de nickel;
 - pas plus de 7 % de Nylon 6, de Nylon 11 ou de copolymère d'éthylène et d'acide méthacrylique, seul ou en combinaison avec toute combinaison de ces substances; et (e) pas plus de 1 % de toutes les autres substances combinées.

Disponibilité du Guide et des Suppléments pour 2026

- Chasse printanière à l'ours noir – Supplément : en mars
- Tirage des permis de chasse au gros gibier pour les résidents de la Saskatchewan – Supplément : en avril
- Tirage des permis de chasse au cerf de Virginie pour les résidents canadiens – Supplément : en avril
- Guide de la chasse : en juillet (en ligne); en août (imprimé)